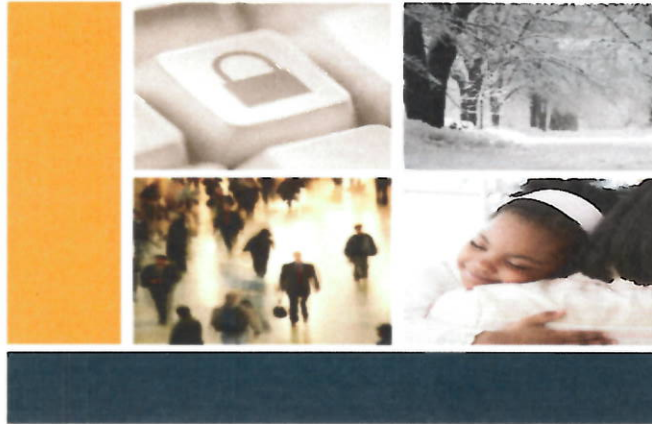




Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

BÂTIR UN CANADA SÉCURITAIRE ET RÉSILIENT



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ

Le 31 mars, 2014

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2014 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Ministère de la Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de SPPCC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de SPPCC concordent avec ces états financiers.

La direction est aussi responsable de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

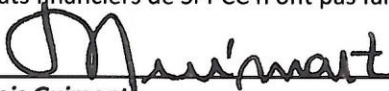
La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de SPPCC sont au fait et suivent les règlements, les politiques, les normes et les pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2014 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne de SPPCC sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel de la vérification interne, qui mène des audits périodiques de divers secteurs des opérations de SPPCC, ainsi que par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôles adéquats et d'assurer la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers au sous-ministre de SPPCC.

Les états financiers de SPPCC n'ont pas fait l'objet d'une vérification.



François Guimont
Sous-ministre
Ottawa, Canada



Mark Perlman
Dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint
Secteur de la gestion ministérielle
Ottawa, Canada

25.08.2014

Date

le 16 août 2014

Date

Sécurité publique et Protection civile Canada

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	310 097	336 372
Indemnités de vacances et congés compensatoires	4 617	4 794
Avantages sociaux futurs (note 5)	5 075	9 111
Programme des Accords d'Aide Financière en cas de Catastrophe (AAFCC) (note 6)	2 015 630	1 130 940
Total des passifs	2 335 419	1 481 217
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	196 273	194 846
Débiteurs et avances (note 7)	2 156	963
Total des actifs financiers	198 429	195 809
Dette nette ministérielle	2 136 990	1 285 408
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 8)	16 320	16 700
Total des actifs non financiers	16 320	16 700
Situation financière nette ministérielle	(2 120 670)	(1 268 708)

Obligations contractuelles (note 9)

Passif éventuel (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

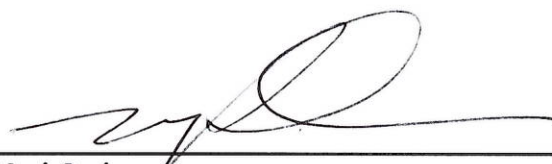


François Guimont

Sous-ministre
Ottawa, Canada

25.08.2014

Date



Mark Perlman

Dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint
Secteur de la gestion ministérielle
Ottawa, Canada

le 16 août 2014

Date

Sécurité publique et Protection civile Canada

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2014 Résultats prévus	2014	2013
Charges			
Gestion des mesures d'urgence	68 566	1 967 384	141 270
Lutte au crime	192 070	165 153	162 355
Services internes	64 576	70 257	72 019
Sécurité nationale	29 408	28 999	32 230
Stratégies frontalières	4 642	5 118	4 864
Total des charges	359 262	2 236 911	412 738
Revenus			
Services interministériels de soutien interne	2 570	2 549	2 245
Revenus divers	81	163	81
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(81)	(163)	(81)
Total des revenus	2 570	2 549	2 245
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	356 692	2 234 362	410 493
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	439 709	1 360 373	434 236
Variations des montants à recevoir du Trésor	358	1 427	22 688
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)	17 396	20 596	20 422
Éléments d'actifs et de passif transférés entre ministères (note 8)	0	4	(76)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(100 771)	851 962	(66 777)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	(1 048 493)	(1 268 708)	(1 335 485)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	(947 722)	(2 120 670)	(1 268 708)

Information sectorielle (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Sécurité publique et Protection civile Canada

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2014 Résultats prévus	2014	2013
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(100 771)	851 962	(66 777)
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 525	1 930	3 259
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 989)	(2 314)	(1 745)
Transfert entre ministères	0	4	26
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(464)	(380)	1 540
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	(101 235)	851 582	(65 237)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	1 066 904	1 285 408	1 350 645
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	965 669	2 136 990	1 285 408

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Sécurité publique et Protection civile Canada

État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2014	2013
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 234 362	410 493
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 314)	(1 745)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)	(20 596)	(20 422)
Variations de l'état de la situation financière:		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	1 193	(108)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	26 275	(125 538)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	177	(1 062)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	4 036	346
Diminution du programme d'AAFCC	(884 690)	168 911
Transfert de passifs entre ministères	0	102
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	1 358 443	430 977
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 930	3 259
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	1 930	3 259
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	1 360 373	434 236

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Pouvoirs et objectifs

Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC) a été créé en 2003 afin d'assurer la coordination de tous les ministères et organismes fédéraux qui ont pour mission de veiller à la sécurité nationale et à la protection des Canadiens et des Canadiennes. La loi habilitante de SPPCC est la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile* (2005, ch. 10) qui a reçu la sanction royale le 23 mars, 2005.

SPPCC contribue à la sécurité publique des Canadiens en assurant la promotion et le maintien de la paix, de la justice et de la sécurité au Canada. Il y a cinq programmes principaux :

- Sécurité nationale: Élabore et coordonne les politiques visant à définir et à faire avancer les objectifs de sécurité nationale du Canada;
- Stratégies frontalières: Assure le leadership et la coordination de politiques fédérales sur diverses questions liées à la gestion des frontières, pour s'assurer que les objectifs liés à la sécurité sont atteints de manière à favoriser le commerce et les déplacements légitimes. Cette activité contribue également à la gestion efficace des questions liées à la frontière Canada-Etats-Unis;
- Lutte au crime: Travaille en étroite collaboration avec les régions et les collectivités dans le but de mettre en place des programmes de prévention du crime qui leurs sont spécifiques et appropriés. Fournit aux collectivités les outils, le soutien et les connaissances pour la mise en œuvre des programmes de prévention;
- Gestion des mesures d'urgence: Élabore un système de gestion « tous risques » intégré, ainsi que des politiques et des stratégies nationales visant à protéger le Canada et les Canadiens; et
- Services Internes: Supporte le travail de tous les autres programmes et fournit les services corporatifs clés.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

2. Principales conventions comptables (suite)

(a) Autorisations parlementaires

SPPCC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à SPPCC ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014*.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

SPPCC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par SPPCC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par SPPCC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de SPPCC et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que SPPCC a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs de SPPCC. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

2. Principales conventions comptables (suite)

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges lorsque les autorisations de paiement existent et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'admissibilité établies dans le cadre du programme. En ce qui concerne les paiements de transfert ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers ne soient achevés. Les paiements de transfert, qui deviennent remboursables lorsque les conditions spécifiées entrent en vigueur, sont comptabilisés en réduction des charges de transfert et comme montant à recevoir.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

(i) *Prestations de retraite* : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de SPPCC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de SPPCC découlant du régime. La responsabilité de SPPCC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(ii) *Indemnités de départ* : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision a été établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

2. Principales conventions comptables (suite)

(h) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans la note 10 aux états financiers.

(i) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. SPPCC n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit:

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	4 ans
Matériel et outillage	5 ans
Logiciels informatiques	3-5 ans
Véhicules	3 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Autres équipements incluant le mobilier	5 ans

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

(j) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les accords d'aide financière en cas de catastrophe, le passif au titre des avantages sociaux futurs, et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

SPPCC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de SPPCC pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés:

	2014	2013
	(en milliers de dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 234 362	410 493
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 314)	(1 745)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(20 596)	(20 422)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires nette du transfert à SPC	177	(1 062)
Diminution des avantages sociaux futurs	4 036	346
Dépense pour mauvaises créances	(8)	1 825
Remboursements de charges des exercices antérieurs	658	(1 220)
Diminution (augmentation) des régularisations pour l'AAFCC	(884 690)	168 911
Ajustements de débiteurs à la fin de l'exercice des années précédentes	7 695	23 889
	(895 042)	170 522
<i>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 930	3 259
	1 930	3 259
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 341 250	584 274

3. Autorisations parlementaires (suite)

<i>(b) Autorisations fournies et utilisées :</i>	2014	2013
	(en milliers de dollars)	
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	137 564	139 312
Crédit 5 - Subventions et contributions	1 218 688	479 441
Ministre - Traitement et indemnité pour automobile	78	78
Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	15 605	15 634
	1 371 935	634 465
Moins:		
Périmés : Fonctionnement et paiements de transfert	(30 685)	(50 191)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 341 250	584 274

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente le détail des crédoiteurs et des charges à payer de SPPCC:

	2014	2013
	(en milliers de dollars)	
Créditoires - autres ministères et organismes	2 308	2 740
Créditoires - parties externes	306 617	332 772
Total des crédoiteurs	308 925	335 512
Charges à payer	1 172	860
Total des crédoiteurs et des charges à payer	310 097	336 372

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de SPPCC participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que SPPCC versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

5. Avantages sociaux futurs (suite)

En 2013-2014, les charges s'élèvent à 10 971 962 \$ (11 162 790 \$ en 2012-2013). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,6 fois (1,7 fois en 2012-2013) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,5 fois (1,6 fois en 2012-2013) les cotisations des employés.

La responsabilité de SPPCC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

SPPCC verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient:

	2014	2013
	(en milliers de dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	9 111	9 457
Charge pour l'exercice	(470)	1 827
Prestations versées pendant l'exercice	(3 566)	(2 173)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	5 075	9 111

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

6. Programme des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC)

Dans l'éventualité de catastrophes survenant au Canada, le gouvernement fédéral offre une aide financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux au moyen des Accords d'aide financière en cas de catastrophe, lesquels servent à couvrir une partie des coûts de base associés aux interventions et au rétablissement lorsque ces dépenses dépassent ce que chaque province ou territoire peut raisonnablement assumer de façon individuelle. Le passif non réglé qui se chiffre actuellement à quelque 2 015 630 000 \$ correspond au montant estimatif pour SPPCC relatif aux 65 catastrophes naturelles dont le gouvernement fédéral a accepté de partager les coûts, mais pour lesquelles les paiements finaux n'ont pas encore été versés.

	2014	2013
	(en milliers de dollars)	
Solde d'ouverture	1 130 940	1 299 851
Sorties d'argent	(1 018 988)	(279 949)
Charges accumulées pour l'exercice	1 903 678	111 038
Solde de clôture	2 015 630	1 130 940

7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de SPPCC:

	2014	2013
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	1 602	833
Débiteurs – parties externes	627	198
Avances aux employés	14	12
Sous-total	2 243	1 043
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(87)	(80)
Total des débiteurs et avances	2 156	963

pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

8. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements (1)	Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements (1)	Catégorie d'immobilisations	2014	2013
Matériel informatique	5 169	20	0	5 189	4 168	299	0	4 467	722	1 001
Matériel et outillage	16	0	0	16	6	2	0	8	8	10
Logiciels informatiques	214	370	0	584	188	10	0	198	386	26
Autres équipements incluant le mobilier	1 405	0	0	1 405	451	280	0	731	674	954
Véhicules	175	30	28	233	129	27	24	180	53	46
Améliorations locatives	22 812	1 510	275	24 597	8 424	1 696	0	10 120	14 477	14 388
Immobilisations en construction	275	0	(275)	0	0	0	0	0	0	275
Total	30 066	1 930	28	32 024	13 366	2 314	24	15 704	16 320	16 700

(1) Les ajustements comprennent

- Cessions d'actifs en construction représentant des actifs qui ont été mis en service dans l'année et ont été transférés à l'autre classes d'actifs en capital, selon le cas ; et
- Un véhicule de la valeur comptable nette de 4 000 \$ transféré du ministère des Anciens Combattants.

9. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de SPPCC peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels SPPCC sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

Obligations contractuelles	Années fiscale					Total
	2015	2016	2017	2018	2019	
	(en milliers de dollars)					
Paiements de transfert	131 629	25 692	22 813	22 377	5 089	207 600

10. Passif éventuel

Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès de SPPCC dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. Les réclamations et litiges pour lesquelles le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction s'élèvent à environ 165 000 \$ (1 750 000 \$ en 2012-2013) au 31 mars 2014.

11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, SPPCC est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. SPPCC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, SPPCC a conclu une entente avec Service Correctionnel Canada et la Gendarmerie Royale du Canada concernant la prestation de services relatifs aux systèmes de finances et de ressources humaines. Au cours de l'exercice, SPPCC a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous :

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, SPPCC a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux, services juridiques, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de SPPCC :

11. Opérations entre apparentés (suite)

	2014	2013
	(en milliers de dollars)	
Installations	10 929	10 268
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	7 748	8 571
Services juridiques	1 910	1 576
Indemnisation des accidentés du travail	9	7
Total	20 596	20 422

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et services gouvernementaux Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

(b) Autres transactions entre apparentés

	2014	2013
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	1 602	833
Créditeurs – autres ministères et organismes	2 308	2 740
Charges – autres ministères et organismes	10 714	10 125
Revenus – autres ministères et organismes	2 549	2 245

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

12. Paiements de transfert

Le tableau ci-dessous fournit des détails relatifs aux paiements de transfert:

	2014	2013
	(en milliers de dollars)	
Paiements aux gouvernements territoriaux pour des dépenses de fonctionnement	26 667	(10 741)
Paiements à des particuliers	0	6 600
Paiements à d'autres paliers de gouvernement	1 919 312	127 083
Paiements aux Autochtones	92 032	88 611
Paiements à des organismes à but non lucratif	31 121	33 686
Total	2 069 132	245 239

Sécurité publique et Protection civile Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

13. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes de SPPCC. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

Charges						2014	2013
	Sécurité nationale	Stratégie frontalières	Lutte au crime	Gestion des mesures d'urgence	Services internes	Total	Total
Paiements de transfert	2 652	0	127 382	1 939 098	0	2 069 132	245 239
Charges de fonctionnement							
Salaires et avantages sociaux des employés	19 016	3 517	25 201	21 984	46 333	116 051	120 174
Services professionnels et spécialisés	2 222	306	4 047	2 688	10 423	19 686	19 556
Installations	1 726	345	2 441	2 186	6 444	13 142	13 274
Équipement	1 059	137	87	250	1 493	3 026	4 293
Voyages	927	312	1 118	588	543	3 488	4 277
Information	898	16	4 578	1	902	6 395	2 288
Amortissement	13	0	2	163	2 136	2 314	1 745
Location d'équipement	32	98	95	91	651	967	1 518
Réparations	402	0	0	229	751	1 382	1 152
Services publics, fournitures et approvisionnements	50	386	85	72	486	1 079	708
Communication	2	1	12	34	95	144	282
Divers	0	0	97	0	0	97	57
Dépense pour mauvaises créances	0	0	8	0	0	8	(1 825)
Total – Charges de fonctionnement	26 347	5 118	37 771	28 286	70 257	167 779	167 499
Total des charges	28 999	5 118	165 153	1 967 384	70 257	2 236 911	412 738
Revenus							
Services interministériels de soutien interne	0	0	0	0	2 549	2 549	2 245
Revenus divers	2	0	3	0	158	163	81
Revenus gagnés au nom d'autres paliers de gouvernement	(2)	0	(3)	0	(158)	(163)	(81)
Total des revenus	0	0	0	0	2 549	2 549	2 245
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	28 999	5 118	165 153	1 967 384	67 708	2 234 362	410 493

INTRODUCTION

Le présent document fournit de l'information sommaire sur les mesures prises par Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), y compris des renseignements sur la gestion du contrôle interne, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de SPPCC se trouvent dans le Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014 et le [Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015](#).

SYSTÈME MINISTÉRIEL DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

Gestion du contrôle interne

SPPCC est doté d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre ministériel de gestion financière approuvé par l'administrateur général est instauré et englobe :

- Des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion du contrôle interne en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs dans leurs secteurs de responsabilité pour la gestion du contrôle;
- Un code de valeurs et d'éthique appuyé par un champion ministériel et code de conduite spécifique à SPPCC;
- La communication et la formation continues concernant les exigences législatives, les politiques et les procédures visant à assurer une saine gestion financière et des contrôles financiers; et
- La surveillance et des mises à jour régulières, au moins deux fois par année, de la gestion du contrôle interne ainsi que la présentation des résultats d'évaluation et des plans d'action au sous-ministre, à la haute direction de SPPCC et au comité ministériel d'audit.

Le comité ministériel d'audit fournit des conseils à l'administrateur général quant à la pertinence et au fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de SPPCC.

Ententes de services relatives aux états financiers

SPPCC compte sur d'autres organisations pour le traitement de certaines transactions qui sont comptabilisées dans ses états financiers, comme suit :

Ententes courantes:

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est responsable de la gestion centralisée de la rémunération et de l'approvisionnement en biens et en services conformément à la délégation de pouvoirs de SPPCC, en plus de fournir des locaux.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit à SPPCC les renseignements nécessaires pour calculer diverses charges à payer et provisions, comme la charge accumulée liée aux indemnités de départ.
- Ressources humaines et Développement des compétences Canada s'occupe du Régime d'indemnisation des accidentés du travail.
- Le ministère de la Justice Canada fournit des services juridiques à SPPCC.
- Services partagés Canada fournit des services d'infrastructure de technologie de l'information (TI) à SPPCC dans les domaines des courriels, centres de données et des réseaux.
- SPPCC se fie aux contrôles internes de fournisseurs indépendants qui lui prodiguent des services précis, comme des services de réinstallation.

Ententes particulières:

- Les systèmes d'enregistrement de SPPCC sont fournis par la Gendarmerie Royale du Canada (GRC), qui est chargée du système de gestion financière de SPPCC, et le Service correctionnel du Canada, qui est chargé du système de gestion de l'information des ressources humaines de SPPCC. SPPCC a conclu avec ces organismes des protocoles d'entente où les rôles et les responsabilités sont précisés.
- SPPCC fournit des services ministériels à trois organismes de son Portefeuille, soit le Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada, le Comité externe d'examen de la GRC et la Commission des plaintes du public contre la GRC. SPPCC a conclu avec ces organismes des protocoles d'entente où les rôles et les responsabilités sont précisés.

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION MINISTÉRIELLE AU COURS DE L'EXERCICE 2013-2014

Au cours de l'exercice 2013-2014, SPPCC a accéléré les tests de l'efficacité conceptuelle et les tests de l'efficacité opérationnelle des secteurs de contrôles clés pour les processus principaux. La surveillance continue sera mise en œuvre au cours de l'exercice 2014-15, dès l'achèvement des tests d'efficacité.

Tests de l'efficacité conceptuelle des contrôles clés

Au cours de l'exercice 2013-2014, SPPCC entreprit les tests de l'efficacité conceptuelle du processus de Clôture financière et rapports et des Contrôles au niveau de l'entité. Suite aux résultats des tests de l'efficacité conceptuelle, SPPCC a déterminé qu'il n'y a aucun besoin de mesures correctives.

Tests de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés

Au cours de l'exercice 2013-2014, SPPCC a complété les tests de l'efficacité opérationnelle pour Immobilisations, Clôture financière et rapports, Contrôles généraux de la TI gérés par SPPCC et Contrôles au niveau de l'entité. Suite aux résultats des tests de l'efficacité opérationnelle, SPPCC a identifié la nécessité de prendre les mesures correctives suivantes :

- Une plus grande cohérence dans la qualité et la disponibilité de la documentation de contrôles liés aux immobilisations, y compris la finalisation et l'approbation de la politique sur les immobilisations de SPPCC.
- Amélioration de la documentation et d'éléments probants pour le processus de Clôture financière et rapports.
- Cohérence relative et documentation reliée aux demandes d'accès au système/mises à jour et de retraits d'utilisateurs du système financier en lien avec les contrôles généraux de la TI.
- Fournir plus d'éléments probants pour soutenir l'efficacité opérationnelle des Contrôles au niveau de l'entité cités en référence.

Les mesures correctives requises ont été complétées pour Clôture financière et rapports, Contrôles généraux de la TI gérés par SPPCC et Contrôles au niveau de l'entité et sont toujours en cours pour Immobilisations.

Surveillance continue des contrôles clés

En 2013-2014, SPPCC n'avait prévue aucune activité de surveillance. SPPCC va commencer la surveillance des contrôles clés dans le premier trimestre de l'exercice 2014-15.

PLAN D'ACTION DU MINISTÈRE**Progrès au cours de l'exercice 2013-2014**

En 2013-2014, SPPCC a continué de réaliser des progrès importants sur le plan de l'évaluation et de l'amélioration de ses contrôles clés. Fait à noter, SPPCC a terminé les tests de l'efficacité opérationnelle de tous les processus identifiés. Ci-dessous est un résumé des progrès accomplis par SPPCC en fonction des plans décrits dans l'annexe de l'exercice précédent.

Élément dans le plan d'action de l'exercice précédent	État
Contrôles au niveau de l'entité – Tests de l'efficacité conceptuelle et tests de l'efficacité opérationnelle	Tests et mesures correctives sont terminés
Contrôles généraux de la technologie de l'information (TI) gérés par SPPCC – tests de l'efficacité opérationnelle	Tests et mesures correctives sont terminés
Immobilisations – tests de l'efficacité opérationnelle	Les tests de l'efficacité opérationnelle sont terminés et les mesures correctives sont en cours
Clôture financière et rapports – tests de l'efficacité conceptuelle et tests de l'efficacité opérationnelle	Tests et mesures correctives sont terminés

État et plan d'action pour le prochain exercice et les années subséquentes

En 2014-15, SPPCC commencera une surveillance continue trimestrielle afin de réévaluer le rendement des contrôles en fonction du risque dans l'ensemble des secteurs de contrôle. L'état et le plan d'action pour l'achèvement des secteurs de contrôle ciblés pour le prochain exercice et les exercices subséquents figurent dans le tableau suivant :

Secteurs de contrôle clés	Éléments d'évaluations			
	Tests de l'efficacité conceptuelle	Tests de l'efficacité opérationnelle	Mesures correctives	Surveillance continue cyclique ¹
Contrôles au niveau de l'entité	Complété	Complété	Complété	2014-2015
Contrôles généraux de la TI gérés par SPPCC	Complété	Complété	Complété	2014-2015
Immobilisations	Complété	Complété	2014-2015	2015-2016
Achats à payer	Complété	Complété	Complété	2014-2015
Accords d'aide financière en cas de catastrophe	Complété	Complété	Complété	2014-2015
Subventions et contributions	Complété	Complété	Complété	2014-2015
Paie et avantages sociaux	Complété	Complété	Complété	2014-2015
Clôture financière et rapports	Complété	Complété	Complété	2015-2016

¹ La fréquence de la surveillance continue des secteurs de contrôle clés est fondée sur le risque et peut s'étaler sur plusieurs années tel qu'identifié dans le cadre de contrôle interne.